



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 48045

Texte de la question

Mme Sophie Rohfritsch appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le financement des caméras de vidéoprotection par le fonds interministériel de prévention de la délinquance. En 2013, le Gouvernement actuel avait poursuivi l'effort initié sous le gouvernement précédent, en affectant environ 24 millions d'euros au subventionnement du déploiement de la vidéoprotection sur le territoire. En conséquence, elle lui demande s'il compte renouveler ce soutien en 2014 et en 2015 et, dans l'affirmative, quelle sera l'enveloppe prévisionnelle affectée à cette opération.

Texte de la réponse

La vidéoprotection est d'une aide incontestable dans le domaine de l'investigation et de l'élucidation, elle offre un appui opérationnel aux interventions des forces de sécurité et facilite la gestion des événements d'ordre public ou des incidents. Par ailleurs elle peut s'avérer tout simplement dissuasive. Au regard de l'apport de cette technologie au service de la sécurité, les efforts financiers de l'Etat concourant à son développement doivent par conséquent se poursuivre mais s'inscrivent aussi dans un contexte budgétaire contraint. Ces aides doivent en conséquence désormais privilégier les projets qualitatifs permettant, dans les zones les plus soumises à la délinquance, de fournir aux agents de terrain une aide opérationnelle significative. En 2013 les crédits FIPD dédiés aux projets de vidéoprotection, effectivement disponibles au cours de l'exercice, et qu'il a été possible d'attribuer à 359 projets dont 336 concernant des collectivités, se sont élevés à 19,7 M€. En 2014, ce fonds sera encore doté d'une enveloppe spécifiquement dédiée à ces installations d'un montant de 19 M€ auxquels s'ajouteront 3,9 M€ de reports des crédits de l'exercice 2013. Ces efforts se poursuivront également en 2015 puisque il est déjà convenu, dans le cadre du plan triennal de prévention de la délinquance une enveloppe d'un montant de 18,4 M€ au profit de ces équipements.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Rohfritsch](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48045

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 599

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 2156